

Employé-e de commerce AFP



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB

Index

Conditions	4
Durée de formation	4
Jours de cours	4
Frais	4
Profil de qualification	5
Enseignement à l'école professionnelle	6
Formation à l'école professionnelle	6
Evaluation par l'école professionnelle	7
Formation en entreprise	7
Evaluation par l'entreprise	7
Cours interentreprises	8
Evaluation par les cours interentreprises	8
Recommandation aux parties contractantes	8
Mesures pédagogiques	8
Procédure de qualification (PQ)	9
Représentation schématique de la systématique globale de la PQ	9
Représentation schématique du calcul de la note finale	10
Calcul de notes	11
Domaine de qualification « Travail pratique »	11
Certificat	12
Perfectionnement professionnel	12
Prise de notes	13

Conditions

- > Avoir terminé la scolarité obligatoire.
- > Avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise formatrice.
- > Avoir de l'aisance en français
- > Avoir de l'intérêt pour les tâches administratives et être capable d'une bonne autonomie.
- > La personne en formation (PEF) est tenue de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > La présence de la PEF aux cours professionnels est obligatoire.

Durée de formation

2 ans

Jours de cours

- > Les cours sont fréquentés 2 jours en première année et 1 jour en deuxième année d'apprentissage.
- > L'EPAC propose des cours facultatifs : allemand, anglais et économie. Ces cours adaptés aux besoins spécifiques des apprenti-e-s Employé-e de commerce AFP sont des mesures d'encouragement pour le passage, après la fin de la formation initiale AFP en 2^{ème} année de formation Employé-e de commerce CFC.

Frais

- > Les frais scolaires sont à la charge de la PEF sauf si mention contraire dans le contrat d'apprentissage. Le montant du matériel scolaire varie chaque année selon les manuels nécessaires à la PEF.
- > La taxe de cours qui couvre les frais généraux de matériel distribué en classe s'élève annuellement à CHF 35.- pour le suivi d'un jour de cours par semaine et à CHF 45.- pour deux jours de cours par semaine.
- > Pour les visites, excursions, séjours, etc., une participation financière peut être demandée aux PEF.
- > Il est possible de demander une bourse d'apprentissage. Vous trouvez des informations sous : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/bourses-detude-ou-dapprentissage>.

Profil de qualification

Les PEF sont soumises au **profil de qualification**, défini dans l'Ordonnance sur la formation des employé-e-s de commerce AFP. Celui-ci comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles (A-E)**, qui sont enseignés ou pratiqués de manière coordonnée dans les trois lieux de formation, à savoir à l'école professionnelle, dans l'entreprise formatrice et aux cours interentreprises.

Aperçu du **profil de qualification** :

Domaine de compétences opérationnelles	Désignation	1	2
Domaine de compétences opérationnelles A	Gestion du développement professionnel et personnel	80	80
Domaine de compétences opérationnelles B	Communication avec des personnes issues de différents groupes d'intérêts	160	80
Domaine de compétences opérationnelles C	Collaboration au sein de processus de travail en entreprise	120	80
Domaine de compétences opérationnelles D	Gestion d'infrastructures et utilisation d'applications	120	0
Domaine de compétences opérationnelles E	Traitement d'informations et de contenus	80	70
Sport		80	40

Chaque **domaine de compétences opérationnelles (DCO)** est divisé en **compétences opérationnelles (CO)** qui comprennent différents **objectifs évaluateurs**. Ceux-ci peuvent être consultés dans le Plan de formation relatif à l'Ordonnance du SEFRI d'employé-e de commerce AFP.

Enseignement à l'école professionnelle

Afin de répondre aux exigences de qualité de l'enseignement par domaines de compétences, l'enseignement professionnel à l'EPAC est structuré par domaines d'enseignement (DE).

Les DE sont regroupés en fonction des connaissances spécialisées des enseignant-e-s, de sorte que les contenus puissent être travaillés au mieux avec les personnes en formation. Un DE regroupe différents champs d'apprentissages, qui peuvent être issus de plusieurs domaines de compétences opérationnelles (DCO - A, B, C, D ou E) de sorte qu'un-e enseignant-e donne généralement aussi des notes dans différents DCO. Il est toutefois important que les notes semestrielles soient exclusivement attribuées en fonction des DCO. Dans le bulletin de notes, ce sont donc les notes semestrielles des cinq domaines de compétences opérationnelles qui apparaissent, et non les notes de différents DE.

Les DE sont mentionnés dans l'horaire des personnes en formation. Lors de l'enseignement professionnel, il est précisé aux personnes en formation le DCO correspondant au(x) champ(s) d'apprentissage évalué(s).

Formation à l'école professionnelle

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage

Année de formation	1	2
Domaine d'enseignement – DE 1 <i>économie & droit</i>	4	2
Domaine d'enseignement – DE 2 <i>Langue 1 – français (L1)</i>	3	2
Domaine d'enseignement – DE 3 <i>Technologies</i>	4	2
Domaine d'enseignement – DE 4 <i>Langue 2 – allemand (L2)</i>	2	2
Domaine d'enseignement – DE 6 <i>Teamteaching EcDr & technologies</i>	0.5	0
Domaine d'enseignement – DE 7 <i>Teamteaching L1 & L2</i>	0.5	0
Sport (journée sportive annuelle obligatoire si pas de sport à l'année)	2	1
Cours facultatifs (<i>Allemand 1UE / Anglais 2UE / économie 2UE</i>)	0	5

Evaluation par l'école professionnelle

Branches	Semestres concernés	Exemple de calcul pour un semestre	Note de position
DCO A <i>DE 1 / DE 2</i>	Notes scolaires chaque sem.	$(5.0 + 4.5)/2$	5
DCO B <i>DE 1 / DE 2 / DE 4 / DE 7</i>	Notes scolaires chaque sem.	$(4.0 + 4.5 + 4.0 + 4.0 + 5.5)/5$	4.5
DCO C <i>DE 1 / DE 2 / DE 4 / DE 6</i>	Notes scolaires chaque sem.	$(4.5 + 5.0 + 5.5 + 4.0)/4$	5
DCO D <i>DE 1 / DE 3 / DE 6</i>	Notes scolaires 1 ^{er} au 4 ^{ème} sem.	$(4.0 + 4.5 + 4.5)/3$	4.5
DCO E <i>DE 3</i>	Notes scolaires 1 ^{er} au 4 ^{ème} sem.	$(4.5 + 5.0 + 5.0)/3$	5
Note semestrielle globale (NSG) = moyenne des notes de position		24.0/5	5

- > Pour chaque DCO, une note de bulletin semestriel est attribuée, arrondie à une note entière ou à une demi-note, conformément à l'art. 15 OrFo. Il est recommandé d'effectuer au moins deux évaluations de compétences par DCO traité par semestre.
- > La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes de bulletin semestriel par DCO donne la note semestrielle globale (NSG) pour l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale. Les NSG sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience lors de la Procédure de qualification.
- > Toutes les matières DCO traitées sont pondérées de manière égale.

Formation en entreprise

En cas de problème en entreprise, vous pouvez vous adresser au Service de la formation professionnelle à Fribourg (tél. 026 305 25 00) ou auprès de la Commission d'apprentissage de votre formation : <https://www.fr.ch/deef/sfp/pendant-lapprentissage/commissions-dapprentissage>.

Evaluation par l'entreprise

Selon l'Art. 14 OrFo, les prestations en entreprise de la PEF dans les domaines des compétences professionnelles, compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont évaluées à la fin de chaque semestre. Le formateur documente les prestations de la PEF sous la forme de contrôles de compétence de l'entreprise. Ceux-ci sont sanctionnés

par des notes qui sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience de la procédure de qualification.

Cours interentreprises

Les associations professionnelles organisent les 8 jours de cours interentreprises. Ceux-ci sont répartis ainsi : 4 jours en première année et 4 jours en deuxième année d'apprentissage.

Aucun cours interentreprises ne doit avoir lieu durant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale.

Evaluation par les cours interentreprises

Selon l'Art. 16 OrFo, les prestataires des cours interentreprises documentent les prestations fournies par la personne en formation sous la forme d'un contrôle de compétence pour chaque cours interentreprises. Les contrôles de compétence sont notés et pris en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Recommandation aux parties contractantes

Il n'y a plus de conditions de promotion pour la formation d'employé-e de commerce AFP. L'école professionnelle et l'entreprise formatrice analysent régulièrement ensemble les prestations des PEF, et formulent des recommandations en cas de difficultés d'apprentissage.

Mesures pédagogiques

En cas de difficultés scolaires, la PEF peut bénéficier d'un soutien pédagogique. Ce service consiste au développement de techniques d'apprentissage afin de gagner en efficacité et en autonomie. L'EPAC offre un soutien individuel ainsi qu'un cadre de travail calme plusieurs soirs par semaine, accès libre sans rendez-vous.

Procédure de qualification (PQ)

Représentation schématique de la systématique globale de la PQ

		1 ^{re} année d'apprentissage		2 ^e année d'apprentissage		Pondération dans le bulletin de notes		
Examen final	Examen final dans l'entreprise					TP	Moyenne des 3 notes des points d'appréciation (Note éliminatoire)	30 %
	Examen final à l'école professionnelle					CP / CG	Moyenne des 3 notes des points d'appréciation	30 %
Notes d'expérience	Note d'expérience Entreprise	CCE 1	CCE 2	CCE 3	CCE 4		Moyenne des 4 CCE	50 %
	Note d'expérience École professionnelle	NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4		Moyenne des 4 notes semestrielles globales	
		NBS 1	NBS 2	NBS 3				
		NBS 1	NBS 2	NBS 3				
		NBS 1	NBS 2	NBS 3				
		NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4			
	Note d'expérience CI	NSG 1	NSG 2	NSG 3	NSG 4	Moyenne des 2 CC-CI	25 %	

Légende :

CCE = contrôle de compétences de l'entreprise
DCO = domaine de compétences opérationnelles

TP = travail pratique
CP / CG = connaissances prof/culture générale

NBS = note du bulletin semestriel
NSC = note semestrielle globale

Représentation schématique du calcul de la note finale

Notes d'expérience					
Formation à la pratique professionnelle (Entreprise) DCO A - DCO E	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	Cours interentreprises (CIE) DCO A - DCO E	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	Connaissances professionnelles et culture générale (école professionnelle) DCO A - DCO E	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)
Contrôle de compétence de l'entreprise 1	5	Contrôle de compétence interentreprises 1	5	Note semestrielle 1 (DCO A - DCO E)	5
Contrôle de compétence de l'entreprise 2	5.5	Contrôle de compétence interentreprises 2	4.5	Note semestrielle 2 (DCO A - DCO E)	4.5
Contrôle de compétence de l'entreprise 3	4			Note semestrielle 3 (DCO A, B, C, E)	5.5
Contrôle de compétence de l'entreprise 4	4.5			Note semestrielle 4 (DCO B, C, E)	4
Moyenne des 4 compétences de l'entreprise (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	5.0	Moyenne des 2 compétences interentreprises (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	5.0	Moyenne des 4 notes semestrielles (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	5.0
Pondération	25%	Pondération	25%	Pondération	50%
Note d'expérience globale (Pondération PQ 40%) (moyenne pondérée de la somme des trois domaines de qualification, arrondie à la première décimale)					5

Travail pratique				
Domaine de compétence opérationnelle	Nature de l'examen			Pondération
DCO A	10 min oral	exercice de corbeille à courrier (fixer des priorités)	25% note entière ou demi-note	5
DCO B	15 min oral	jeu de rôles (communication professionnelle)	25% note entière ou demi-note	5.5
DCO C – D – E	15 min oral	décrire et expliquer des situations opérationnelles	50% note entière ou demi-note	4.5
Travail pratique (Pondération PQ 30% - note éliminatoire – arrondie à la première décimale) (moyenne pondérée de la somme des cinq domaines de compétences, arrondie à la première décimale)				4.9

Examens scolaires finaux sur les connaissances professionnelles et la culture générale				
Domaine de compétences opérationnelles	Nature de l'examen			Pondération
DCO A	30 min oral	Présentation et utilisation active	25% note entière ou demi-note	5
DCO B	20 min oral	Jeu de rôle et situations déterminantes pour le succès	25% note entière ou demi-note	5.5
DCO C – D – E	60 min écrit	Trois simulations pratiques (incl. parties en langue étrangère)	50% note entière ou demi-note	5
Connaissances professionnelles et culture générale - note globale (Pondération PQ 30%) (moyenne pondérée de la somme des cinq domaines de compétences évalués, arrondie à la première décimale)				5.1

Résultat global (Note éliminatoire - moyenne arrondie à la première décimale des notes pondérées de la note d'expérience globale (40%), du travail pratique (30%) et des Connaissances professionnelles et culture générale (30%))	5
--	---

Calcul de notes

- > **La note d'expérience globale** (cf tableau p.10, partie grise) est la moyenne pondérée de la somme des notes d'expérience (entreprise, CIE, école) arrondie à la première décimale.
- > **La note du domaine de qualification « Travail pratique »** (cf tableau p.10, partie verte) est **éliminatoire** et calculée avec la moyenne pondérée de la somme des cinq domaines de compétences opérationnelles évalués, arrondie à la première décimale.
- > **La note du domaine de qualification « Connaissances professionnelles et culture générale globale »** (cf tableau p.10, partie bleue) n'est pas éliminatoire et calculée avec la moyenne pondérée de la somme des cinq domaines de compétences opérationnelles évalués lors des examens finaux, arrondie à la première décimale.
- > **Le résultat global** (cf tableau p.10, partie orange) est **éliminatoire** et calculé avec la moyenne arrondie à la première décimale des notes pondérées de la Note d'expérience globale, du Travail pratique et des Connaissances professionnelles et culture générale.

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies :

- > la note du travail pratique est supérieure ou égale à 4 ;
- > la note globale est supérieure ou égale à 4.

La procédure de qualification peut être répétée **deux fois au maximum**. Si un domaine de qualification doit être répété, il doit l'être dans sa globalité (art. 21 al.2 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'Employé de commerce AFP).

Domaine de qualification « Travail pratique »

Dans le domaine de qualification « Travail pratique », une étude de cas dirigée doit être réalisée. La personne candidate doit démontrer qu'elle est capable d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art, en tenant compte des besoins et de la situation.

L'examen a lieu dans la langue nationale locale et dans un lieu central désigné par les commissions des cours cantonales de la CIFIC Suisse. Le travail pratique dure 40 minutes plus 15 minutes de préparation (le temps est réparti entre les trois points d'appréciation). Il est encadré par deux expertes ou experts aux examens. Aucune pause n'est prévue pendant l'examen. L'étude de cas dirigée est répartie en trois points d'appréciation correspondant aux domaines de compétences opérationnelles (DCO) A à E.

Certificat

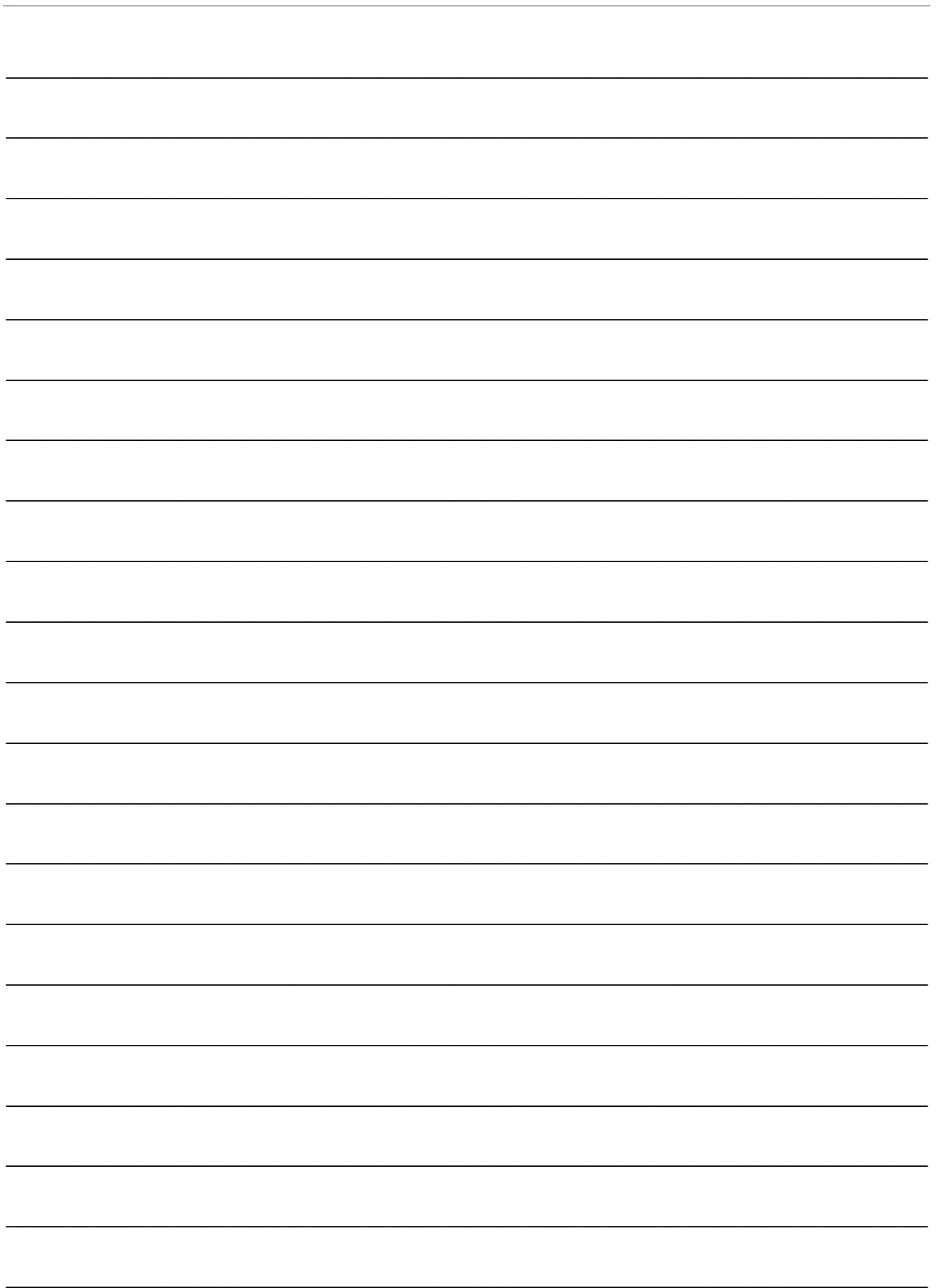
En cas de réussite (formation scolaire ET formation en entreprise), la PEF obtient l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et est autorisée à porter le titre légalement protégé d'employé-e de commerce AFP.



Perfectionnement professionnel

Après l'apprentissage, La Société des employé-e-s de commerce (www.secfribourg.ch) offre de nombreuses possibilités de perfectionnement. De même, nous recommandons aux PEF motivées et engagées de suivre une formation d'employé-e de commerce CFC pour compléter leur formation initiale.

[illegible]



[illegible]

Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB

Rue de Dardens 80, 1630 Bulle

T +41 26 305 87 00, www.fr.ch/epac

Etat 2.06.2026

6-1-2 GUI_ Commerce AFP_FR_EPAC



Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

